SYSTEME DE COMPTAGE INDIVIDUEL SUR LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'eau potable sur la commune de LOURDES provient de quatre points de prélèvement : la source Lacabessan sur la Commune de GAZOST, la source de Campeys sur la Commune de JUNCALAS, la prise d'eau dans le ruisseau du NEEZ sur la Commune de GAZOST et les forages du TYDOS sur le territoire communal.

Les captages de GAZOST et JUNCALAS représentent environ 40 % du volume d'eau potable produit.

Afin d'assurer un suivi précis des ressources en eau dans le cadre de l'établissement des périmètres de protection des captages, il est obligatoire d'équiper les deux sources de compteurs individuels couplés à une télérelève et un système d'alerte.

Il s'agit aujourd'hui de solliciter les diverses aides financières qui permettront la mise en œuvre du projet.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 1ère et de la 2ème Commission, les Membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de mise en place de compteurs individuels sur les ressources en eau potable,

3°) sollicitent l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou de tout autre organisme d'aides,

4°) adoptent en conséquence le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

5°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

SYSTEME DE COMPTAGE INDIVIDUEL
SUR LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT

DEPENSES		**RECETTES**	
Etude et investigations	30 000 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne (30 %)	9 000 €
		Autofinancement	21 000 €
TOTAL	**30 000 €**	**TOTAL**	**30 000 €**